

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PICARDIE VERTE

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 DECEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le **13 décembre**, en application de la délibération du Conseil Communautaire en date du 10 juillet 2020,

Le Conseil, dûment convoqué, a été réuni à la salle socio-culturelle de Roy-Boissy sous la présidence de Madame Fabienne CUVELIER, Présidente.

****Délégués titulaires présents :** ANCELIN O ; BAGUET J.C ; BAILLY D ; BELLIARD B ; BELLIARD A ; BIRON M ; BLATIER J.L ; BOURGUIGNON C ; BOUS W ; BOUTELEUX P ; BRUMENT D ; CAUX E ; CAYRE M ; CHAVONNET P ; CHERON M ; COCU C ; CORDIER F ; COUTARD S ; COZETTE Y ; CUVELIER F ; CUYER S ; DECHERF S ; DEFRANCE G ; DELANDE B ; DELETTRE Y ; DES COURTILS P ; DOUCHET F ; DURAND J ; ESTIENNE J.P ; FERRY V ; FOLASTRE F ; FOUCARD G ; FOUCAULT S ; GAVELLE C ; GILLES T ; GORENFLOS A ; GORET G ; GOUBIN N ; GOURLAIN M.L ; GUILBERT V ; HAUDIQUERT E ; HERNEQUE O ; HOUEPE J ; HUCLEUX J ; JAMAULT P ; JUMEL R ; KLAES C ; LAVERHNE P ; LECUIR G ; LEFEVRE J.P ; LEGUAY A ; LEVASSEUR A ; LILIE J.M ; LONCKE F ; MAILLARD P ; MIREY L ; ORTEGAT C ; PARIS J ; PETIGNY N ; PICHARD H ; PLE S ; PUISSANT M ; RINGARD C ; SMESSAERT P ; SOLEWYN A ; STERIN GOISQUE A
SYS P ; TRANCART H ; VAN OOTEGHEM P ; VAN OVERBEKE S ; VANDECAVEYE F ; VASSEUR R ; VERBEKE P ; VISSE M ; WIART A.

****Délégués suppléants présents (avec voix délibérative) :** ACHER W ; BATICLE E ; BIGOT R ; BOULLET D ; DORMOY D ; DUBUS D ; OVIEVE M ; PREVOST M ; VANNESTE B.

**** Délégués suppléants présents sans voix délibérative :** BLOQUEL J ; HODENCQ J ; LUGINBUHL F ; FERNANDEZ F ; CARON H ; BRAYS J ; CAROUGE J ; D'HARDIVILLIERS I ; DEWACHTER C ; HAMONIER P ; ROLLAND .

****Pouvoirs :** MM BELLANGER E donne pouvoir à BELANDE B ; DESENDER L donne pouvoir à CAYRE M ; FERRAND N donne pouvoir à BOUS W, LARCHER J donne pouvoir à WIART A ; DANIEL C donne pouvoir à PICHARD D ; CARRON M donne pouvoir à BOULLET D ; DEGRY A donne pouvoir à LAVERHNE P.

****Etaient Excusés :** MM BIZET F, BONARDELLE D ; DANIEL L ; GUILLEMANT S ; BEAURAIN Y ;

Secrétaires de séance : MM FERRY V et BELIARD A

Date de la convocation : 25 novembre 2021	Nombre de délégués en exercice : 113
Date d'affichage : 25 novembre 2021	Nombre de délégués présents : 84
	Nombre de pouvoirs : 7
	Nombre de votants : 91

OUVERTURE DE SEANCE

- ❖ Approbation du compte-rendu de la réunion du **8 novembre 2021**.
- ❖ Désignation de deux secrétaires de séance :
Pour la réunion de ce jour, est désigné : M. Vincent Ferry
..... Mme Aleth Beliard

PREAMBULE : INTERVENTION DE LA REGION HAUTS-DE-FRANCE PAR MONSIEUR DENIS PYPE, CONSEILLER REGIONAL ET MADAME ANNE-CLAIRE BOUCHER RESPONSABLE D'ANTENNE CLERMONT / GRANDVILLIERS : PRESENTATION DE L'ANTENNE A GRANDVILLIERS

Interventions de Monsieur Denis Pype, Conseiller Régional et Madame Anne-Claire Boucher, responsable de l'Antenne Clermont/Grandvilliers (Présentation Powerpoint).

DECISION MODIFICATIVE N°2 AU BUDGET 2021 (DM2) .

*Monsieur Smessaert présente ce point.
Pas de remarques particulières.*

Après avis favorable du Bureau Communautaire en date du 6 décembre 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire s'est exprimé avec 91 votants : soit 81 voix pour, 1 voix contre, 7 abstentions et 2 voix non exprimées.

ADOpte :

- La Décision Modificative n°2 (DM2) du Budget Principal 2021 de la Communauté de Communes de la Picardie Verte, toutes sections confondues (ci-joint annexé).
- La Décision Modificative n°2 (DM2) du Budget annexe assainissement 2021 de la Communauté de Communes de la Picardie Verte, toutes sections confondues pour un montant total de 64 500 € (ci-joint annexé).

AUTORISE :

Madame la Présidente à inscrire les crédits inscrits dans la Décision Modificative n°2 au Budget Communautaire 2021 de la Communauté de Communes de la Picardie Verte (DM2), ainsi qu'au Budget Annexe Assainissement, ci-joints.

ADOPTION DU REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER (R.B.F) DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PICARDIE VERTE.

*Présentation de ce point par Monsieur Smessaert.
Pas de remarques particulières.*

Après avis favorable du Bureau Communautaire en date du 6 décembre 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire s'est exprimé avec 91 votants : soit 85 voix pour, 5 abstentions et 1 voix non exprimée .

AUTORISE :

Madame la Présidente sollicite le Conseil Communautaire :

- Adopter le Règlement Budgétaire et Financier (R.B.F) (Ci-annexé)

FIXATION DE LA DUREE D'AMORTISSEMENT DES BIENS – PLAN COMPTABLE M57 A PARTIR DU 1^{ER} JANVIER 2022.

**Présentation de ce point par Monsieur Smessaert.
Pas de remarques particulières.**

Après avis favorable du Bureau Communautaire en date du 6 décembre 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire s'est exprimé avec 91 votants : soit 87 voix pour, 3 abstentions et 1 voix non exprimée.

AUTORISE :

Madame la Présidente sollicite le Conseil Communautaire :

- Autoriser la Présidente à fixer le mode de gestion des amortissements des immobilisations à compter du 1^{er} janvier 2022 dans le cadre de la mise en place de l'instruction budgétaire et comptable ainsi qu'il suit :
 - De prendre en compte les durées d'amortissement annexé ci-joint à compter du 1^{er} janvier 2022.
 - Application de la méthode de l'amortissement linéaire prorata temporis à compter de la date de mise en service pour tous les biens acquis à compter du 1^{er} janvier 2022 à l'exclusion des biens de faible valeur (montant unitaire inférieur à 500 € TTC), qui restent amortis sans prorata temporis.

PROVISIONS POUR CREANCES DOUTEUSES.

**Présentation de ce point par Monsieur Smessaert.
Pas de remarques particulières.**

Après avis favorable du Bureau Communautaire en date du 6 décembre 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire s'est exprimé avec 91 votants : soit 88 voix pour, 2 abstentions et 1 voix non exprimée.

AUTORISE :

- Madame la Présidente à constituer une provision à hauteur de 15% des restes à recouvrer de plus de deux ans soit :
 - 195 € pour le Budget Principal ;
 - 272 € pour le Budget Annexe Assainissement.
- Madame la Présidente à inscrire les crédits inscrits au Budget Primitif 2021 sont suffisants.

MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT DES INTERCOMMUNALITES DE LA VALLEE DU THERAIN (SIVT)

**Présentation de ce point par Monsieur Cordier.
Pas de remarques particulières.**

Après avis favorable du Bureau Communautaire en date du 6 décembre 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire s'est exprimé avec 91 votants : soit 87 voix pour, 2 voix contre, 2 abstentions.

AUTORISE :

Madame la Présidente à approuver le projet de statuts modifiés du Syndicat des Intercommunalités de la Vallée du Thérain (SIVT) annexé à la présente délibération,

Madame la Présidente à notifier cette délibération au Président du SIVT et à signer tout document en lien avec cette décision.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION « HAUTS-DE-FRANCE » PORTANT SUR LES CONSEILLERS FAIRE INFO ENERGIE

*Monsieur Cordier présente ce point.
Pas de remarques particulières.*

Après avis favorable du Bureau Communautaire en date du 6 décembre 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire s'est exprimé avec 91 votants : soit 88 voix pour, 1 voix contre, 2 abstentions.

AUTORISE :

Madame la Présidente sollicite le Conseil Communautaire afin de poursuivre les missions actuelles du conseiller FAIRE sur la période 2022 et 2023, de solliciter, à cet effet, les aides financières correspondantes auprès de la Région Hauts-de-France et de l'autoriser à signer tout document relatif à cette affaire.

DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION DES COMMERÇANTS, ARTISANS, INDUSTRIELS ET PROFESSIONS LIBERALES (ACA IPL) DE GRANDVILLERS.

*Madame Cuvelier présente ce point.
Pas de remarques particulières.*

Après avis favorable du Bureau Communautaire en date du 6 décembre 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire s'est exprimé avec 91 votants : soit 80 voix pour, 5 voix contre, 6 abstentions.

AUTORISE :

Madame la Présidente sollicite le Conseil Communautaire afin de :

- L'autoriser à inscrire en DM2 le montant de la subvention.
- L'autoriser à verser une subvention de 1 000 € à l'ACA IPL.
- L'autoriser la Présidente à signer tout document relatif à cette affaire.

REPARTITION SUBVENTIONS CEJ AUX COMMUNES.

Présentation de ce point par Madame Cuvelier.

Pas de remarques particulières.

Après avis favorable du Bureau Communautaire en date du 6 décembre 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire s'est exprimé avec 91 votants : soit 88 voix pour et 3 abstentions.

AUTORISE :

- De valider le tableau de répartition des subventions aux communes de l'année 2020.
- D'autoriser la Présidente à honorer les versements à destinations spécifiques des communes concernées, la subvention du Contrat Enfance Jeunesse d'un montant global de 105 484, 38 €.
- D'autoriser la Présidente à signer tous documents relatifs à ce dossier.

PLATE-FORME DE MOYENS ET DE SERVICES COMMUNAUTAIRES : CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES PERMANENT – ANNEE 2022

*Monsieur Smessaert présente ce point.
Pas de remarques particulières.*

Après avis favorable du Bureau Communautaire en date du 6 décembre 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire s'est exprimé avec 91 votants : soit 90 voix pour et 1 abstention.

AUTORISE :

Madame la Présidente sollicite le Conseil Communautaire pour l'autoriser à :

- Approuver les termes de la convention constitutive de groupement de commandes permanent,
- Signer ladite convention,
- Signer tous les documents afférents à cette opération.

CRÉATION D'EMPLOI NON PERMANENT CONTRAT DE PROJET / CHARGÉ-E DE MISSION CRTE (CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE) / DIRECTION GÉNÉRALE

*Madame Cuvelier présente ce point.
Pas de remarques particulières.*

Après avis favorable du Bureau Communautaire en date du 6 décembre 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire s'est exprimé avec 91 votants : soit 77 voix pour, 6 voix contre, 6 abstentions et 2 voix non exprimées.

AUTORISE :

- Madame la Présidente à créer pour une durée prévisible de 1 an minimum à 6 an maximum, à compter du 15 décembre 2021, un (1) emploi non permanent à temps complet pour mener à bien le projet de mise en œuvre et d'animation du CRTE
- Madame la Présidente à recruter un (1) agent-e contractuel-le dans le grade d'attaché relevant de la catégorie hiérarchique A pour assurer les missions de « chargé-e de mission CRTE » ; Le contrat prendra fin lors de la réalisation des projets pour lequel il a ont été conclu ou, si après un délai d'un an minimum, les projets ne peuvent être réalisés. Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse lorsque le projet prévu n'est pas achevé au terme de la durée initialement déterminée. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans.
- Madame la Présidente à inscrire les sommes nécessaires à la rémunération calculée, au maximum, par référence à l'indice brut terminal du grade de recrutement.

ADOPTION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES SERVICES COMMUNAUTAIRES (RISC)

*Madame Cuvelier présente ce point.
Pas de remarques particulières.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire s'est exprimé avec 91 votants : soit 88 voix pour, 2 abstentions et 1 voix non exprimée.

AUTORISE :

- Madame la Présidente à adopter le règlement intérieur tel que présenté en annexe.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CD60 CONCERNANT LA RESTRUCTURATION D'UN BATIMENT EXISTANT A USAGE DE BUREAUX.

*Monsieur Bous présente ce point.
Pas de remarques particulières.*

Après avis favorable du Bureau Communautaire en date du 6 décembre 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire s'est exprimé avec 91 votants : soit 87 voix pour, 5 abstentions et 3 voix non exprimées.

AUTORISE :

Madame la Présidente sollicite le Conseil Communautaire pour l'autoriser à :

- Solliciter la demande de subvention auprès du CD 60 suivant la description ci-dessus
- Solliciter toutes autres demandes de subvention auprès de la DETR.
- Signer tous documents relatifs à cette affaire.

AVENANT CONTRAT ENFANCE JEUNESSE (CEJ).

**Madame Cuvelier présente ce point.
Pas de remarques particulières.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire s'est exprimé avec 91 votants : soit 88 voix pour, 1 abstention et 2 voix non exprimées.

AUTORISE :

- Madame la Présidente à signer l'avenant.

QUESTIONS DIVERSES :

Madame Cuvelier : *Si nous pouvons nous le permettre, nous ferons une cérémonie des vœux le 27 janvier sous réserve de l'évolution de la crise sanitaire. En début d'année, nous vous proposons habituellement un Débat d'Orientations Budgétaire, je souhaiterais le faire sous forme d'une Conférence des Maires peut-être fin janvier, ce document n'est pas obligatoire pour nous car nous n'avons pas de communes de plus de 3 500 habitants au sein de notre interco, mais il faut pourtant bien que l'on débattenne de ce que nous souhaitons faire, le premier sujet qui pourrait être évoqué est celui du Plan de Mobilité Simplifié et ensuite le sujet de la prévention. J'en profite pour remercier les Vice-Présidents pour leur présence et leur travail, merci à vous élus et aussi les agents de la CCPV.*

Monsieur Bous : *Je voulais vous prévenir que les piscines communautaires seront fermées pendant 15 jours car nous avons de gros travaux à faire.*

Monsieur Smessaert : *Nous sommes toujours en attente du devis pour les nouvelles prises.*

Monsieur Estienne : *Pour l'urbanisme, le PLUI-h continue, Duaa Alamat a rencontré la DDT cet après-midi et nous avons une visio avec le Bureau d'Etudes mardi soir. En ce qui concerne les autorisations d'urbanisme, vous savez que la dématérialisation a été rendue obligatoire au 1^{er} janvier 2022 et nous ferons une réunion avec les secrétaires de mairie à ce sujet.*

Monsieur Cordier : *On vous a remis ce soir un certain nombre de documents (le magazine, la Recyc'lettre et le calendrier 2022, il reste pour certain à prendre les documents de la région. Je voulais m'associer à ce qu'a dit Madame la Présidente et vous remercier par rapport à la distribution des documents qui nous permet de faire une économie relativement importante. Je remercie également les services techniques, le service communication et celui de l'environnement qui se sont mobilisés ce soir. Dès 2022, nous lancerons l'enquête publique autour du Plan Climat comme cela est prévu dans la procédure.*

Monsieur Verbeke : *En ce qui concerne la Culture, nous allons renouveler avec l'Etat le Contrat Culture Ruralité, demain aura lieu une représentation de la compagnie le Poulailleur avec l'association NOOE à Formerie. Concernant le Tourisme, nous avons repris contact avec l'association MTVS, car nous avons des propositions intéressantes, afin de faire avancer le projet à moindre coût.*

**L'Ordre du Jour étant épuisé,
la séance est levée à 20h00.**